



# ZONE 83



## REGLEMENT DES COMPETITIONS SAISON 2018/2019

### Comité Nord-Pas-de-Calais

#### Individuel PROMOTION

Le Comité **Nord-Pas-de-Calais** organise son championnat régional Individuel PROMOTION qui qualifie les mieux classés pour la Finale Nationale qui aura lieu :

**Du 29/05 au 02/06 2018 à ARGELES SUR MER**

Ce championnat est ouvert à tout joueur « **3<sup>em</sup> et 4<sup>em</sup> Série** » licencié dans le Comité à jour de sa cotisation.

Cette épreuve est soumise au règlement des compétitions de la F.F.T. et du code d'arbitrage. Se référer au chapitre 2 « règlement des compétitions » du fascicule N° 3 « Individuels » de la FFT, dernière version.

Ces documents sont consultables auprès de l'arbitre.

Le **nombre de joueurs qualifiés** pour la finale nationale a été fixé à **5** par notre président de Zone pour le Comité Nord-Pas-de-Calais.

#### DEROULEMENT et PARTICIPATION

Pour la finale du Comité Nord-Pas-de-Calais.

Le championnat se déroule en **1 finale d'une seule séance** qui se jouera le 01 Décembre 2018 à

**Salle MAES**  
Bd Gustave Flaubert  
62200 BOULOGNE SUR MER

**Séance à 13h.30 assis**

Participation : **20€ par joueur**

**Les participants doivent posséder leur licence 2018 – 2019 sinon il faudra la régler avant l'inscription.**

La mise en place sera faite par tirage au sort logiciel Extar sauf pour le champion sortant qui sera N1

Les joueurs présents sur le lieu de l'épreuve et **non inscrits au préalable** participeront au championnat dans l'ordre d'arrivée **sous réserve** d'une mise en place idéale sur décision du directeur d'épreuve et arbitre

**Le silence est de règle durant les donnes.**

## **INDICE – COEFFICIENT - PP**

INDICE PCN : 1,80

Les PP seront attribués en fonction du nombre de participants.

## **INSCRIPTION**

La feuille d'inscription est à retourner obligatoirement à :

**Mr Stéphane MIONNET**

**33, rue d'Antin**

**62550 VALHUON**

ou par mail : [ccr5962@yahoo.com](mailto:ccr5962@yahoo.com) avant le mercredi **28 Novembre 2018** minuit.

**Tel : 06 15 41 04 98**

L'inscription au Championnat implique l'acceptation du présent règlement et la participation à toutes les séances.

## **DEFAILLANCE D'UN JOUEUR**

Tout joueur qualifié pour une finale de championnat doit obligatoirement commencer et terminer l'épreuve. En cas de défaillance, il ne pourra, ipso facto, participer à la même épreuve la saison suivante.

Raison de force majeure : une telle raison peut être invoquée auprès du directeur d'épreuve qui tranchera en fonction des éléments présentés.

## **DROITS DES JOUEURS - RECLAMATION**

Toute réclamation sur le déroulement de l'épreuve doit être formulée à l'arbitre. Tout joueur réclamant peut consulter les documents concernant l'épreuve et sa réclamation doit être formulée dans les 24 heures au Président de la Commission concernée. La décision sera notifiée à l'intéressé.

## **DISCIPLINE**

Tout joueur ayant un comportement incorrect, un langage agressif ou vulgaire envers ses partenaires de jeu ou l'un des responsables sera immédiatement exclu du tournoi.

Il est désormais interdit d'être accompagné, lors des séances de championnats d'animaux domestiques. Aucune dérogation ne pourra être faite.

## **TELEPHONE PORTABLE**

Il sera demandé à chaque joueur, lors de tous les championnats d'éteindre son portable jusqu'à la fin de la séance.

**En cas de non-respect des règles, le joueur fautif se verra sanctionné par 5% de pénalités.**

**Le Directeur d'Epreuve et Arbitre, se réserve le droit d'apporter toutes modifications qu'il jugerait utile à ce règlement pour permettre un bon déroulement de la compétition, en accord avec le règlement des compétitions de la FFT.**

**Le Président de Zone et  
Directeur d'Epreuve  
Mathias BOUQUILLON**

